



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 39347

Texte de la question

M Maxime Gremetz attire l'attention M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale, sur le cas des concubins dont un décède et dont le survivant, conformément à la législation en vigueur, ne bénéficie pas de la pension de reversion. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles dispositions il envisage de prendre pour remédier à ces situations à bien des égards préoccupantes. S'agissant tout particulièrement des femmes seules qui ne bénéficient pas de possibilité de stage, et qui, n'ayant plus d'enfants en bas âge, ne peuvent plus prétendre aux prestations légales (prestations familiales, allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance,) ce vide juridique est inquiétant.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39347

Rubrique : Retraites: generalites

Ministère interrogé : sécurité sociale

Ministère attributaire : sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1738